

Service du Comptable Communal.

3756701/3

<1933>

Budget du 4^{ème} trimestre de l'année 1933.

Budget du Contentieux commun
pour le 4^e trimestre de 1935

R A P P O R T

La création par les Grands Réseaux d'un Service Commun de Contentieux à partir du 1^{er} octobre 1933 comporte la présentation et l'approbation d'un budget spécial en vue d'assurer le fonctionnement du nouveau Service.

Le projet de budget pour le 4^{me} trimestre de 1933 que nous avons l'honneur de soumettre à l'examen de la Conférence de M.M. les Directeurs dans l'annexe ci-jointe atteint un total de 2.136.000 frs.

Ce projet appelle immédiatement deux ordres d'observations.

D'une part, dans les chiffres indiqués figure une demande de crédits importants appelés à couvrir une fois pour toutes des dépenses d'installation.

D'autre part, certaines prévisions de dépenses pour imprimés, affranchissements, timbres, entretien, etc..., n'ont été établies qu'à titre très approximatif, des chiffres exacts ne pouvant être donnés qu'après deux ou trois mois de fonctionnement.

A ce dernier point de vue, seul le projet de budget pour 1934 pourra donc faire ressortir très exactement les dépenses à envisager.

Les différentes catégories de dépenses sont réparties

sur les crédits en usage qui sera utilisé, il a dû être prévu

en 12 paragraphes dont certains appellent quelques explications.

§ 1 - Personnel - Traitements et accessoires.

Le chiffre indiqué représente le montant des traitements et accessoires actuels du personnel détaché au Contentieux Commun. A ces chiffres s'ajoutent une somme de 1.500 frs représentant l'allocation forfaitaire mensuelle de 2f50 à chaque agent pour fournitures de bureau et une somme de 25.000 frs, moyenne des frais de déplacement prévus pour le trimestre.

Bien entendu, aucune somme n'a été prévue pour les gratifications de fin d'année, qui, acquises au 30 septembre, restent à la charge de chaque Réseau.

§ 2 - Loyer et charges locatives - Assurances-Incendie.

Le contrat à intervenir entre le Réseau de l'Etat et le Comité de Direction n'a pas encore été régularisé, mais le chiffre de dépense indiqué correspond au quart du loyer et accessoires de l'annuité d'amortissement arrêtée par M.M. les Directeurs. - Le mobilier devant être assuré, il a été prévu pour prime un chiffre indicatif de 300 frs.

§ 3 - Impôts.

Le chiffre de 13.000 frs a été calculé d'après le taux actuel de l'impôt foncier et de celui prévu par nos Conseils fiscaux pour la patente.

§ 7 - Papier - Enveloppes - Imprimés.

Bien que chacun des Réseaux ait apporté le stock de ses imprimés en usage qui sera utilisé, il a dû être prévu

un aménagement complémentaire de différentes sortes de fournitures.

§ 9 - Achats de journaux et abonnements.

La dépense a pu être limitée à 500 frs, le coût des abonnements aux journaux et revues juridiques ayant été acquitté pour l'année entière.

Dans le projet du budget, il n'est pas fait état de l'apport mobilier de chaque Réseau, mais l'évaluation de ces apports sera faite ultérieurement, en vue du règlement administratif de la dépense en résultant.

LE CHEF DU CONTENTIEUX COMMUN,

CONTENTIEUX COMMUN

BUDGET -4ème trimestre de 1933

Paragraphe 1-Personnel-Traitements et accessoires.

Traitement.....	1.361.865f	
Indemnités de résidence.....	165.000	
Charges de famille.....	51.825	
Allocations diverses (2 ^f 50).....	1.500	
Indemnités de déplacements.....	25.000	
Dotations aux Caisses de Retraites.....	174.810	1.780.000f

Paragraphe 2-Loyer et charges locatives-Assurances-incendie.

Loyer proprement dit.....	32.500	
Annuité d'amortissement.....	33.375	
Ascenseur.....	2.500	
Eau.....	1.500	
Divers.....	2.625	
Assurance-incendie.....	300	73.000

Paragraphe 3 Impôts 13.000

Paragraphe 4 et 5 Chauffage et éclairage..... 12.000

Paragraphe 6 Fournitures de bureau (y compris celles pour machines à écrire et duplicateur). Machines à écrire (Achat, échanges, réparations). Lingerie et habillement des garçons de bureau.

Fournitures de bureau(encre, ficelle, règles, timbres, etc.....)	5.000	
Entretien machines à écrire.....	2.000	
Habillement des garçons de bureau.....	2.000	9.000

Paragraphe 7- Papier-Enveloppes-Impression..... 30.000

Paragraphe 8- Concours P.L.M...... 5.000

Paragraphe 9-Achats de journaux et abonnements ouvrages divers 500

Paragraphe 10 Autres dépenses:

Courses	3.000	
Affranchissements.....	30.000	
Téléphone.....	3.500	
Timbres-quitances.....	1.000	
Blanchissage.....	500	
Articles pour nettoyage et entretien ..	5.000	
Pourboires manutention.....	500	43.500

Paragraphe 11-Dépenses d'installation.

200 classeurs à 310f	62.000	
4.000 cases à 18f.....	72.000	
Pendules.....	6.000	
Pour l'imprévu.....	13.000	
X Bureau de M. de Lastic-Doubles-rideaux et rideaux..	7.000	
Voyants pour casiers et fiches.....	10.000	170.000

CONTENTIEUX COMMUN DES GRANDS RESEAUX

Projet de budget pour le 4^{ème} trimestre de 1933

NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES	OBSERVATIONS
<hr/>		
1.- Personnel -		
Traitements et accessoires, dotations aux Caisses des Retraites	1.780.000 ^f	
2.- Loyer, charges locatives et assurance incendie	73.000 ^f	
3.- Impôts	13.000 ^f	
4 et 5. - Chauffage et éclairage	12.000 ^f	
6.- Fournitures de bureau, (y compris machines à écrire) et lingerie	9.000 ^f	
7.- Papier, enveloppes, im- pressions	30.000 ^f	
8.- Concours P.L.M.	5.000 ^f	
9.- Achat de journaux et abonnements ouvrages divers pour le Service	500 ^f	
10.- Autres dépenses (frais d'en- retien des locaux, d'af- franchissements, de courses, conversations téléphoniques, etc...)	43.500 ^f	
11.- Dépenses d'installation, travaux neufs, mobilier	170.000 ^f	
	<hr/> 2.136.000 ^f	

M. de LASTIC ST JAL
Chef du Service Commun
du Contentieux.
LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS

Conférence de MM. les Directeurs
du 2 octobre 1933.



CONTENTIEUX - Question 3.

Projet du budget provisoire du Service commun de
Contentieux.

M. de LASTIC-SAINT-JAL a présenté, par une note du 22 septembre 1933, le projet de budget provisoire, pour le quatrième trimestre de 1933, du Service Commun de Contentieux; ce projet de budget, qui comprend les frais d'installation du nouveau Service commun, s'élève à 2.136.000 frs.

La Conférence approuve le projet de budget qui lui est ainsi soumis.

Secretariat